

DEC210684DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Jean-Luc GALZI**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3035 intitulée **Unité support de ChemBioFrance et de Chimiothèque nationale (USCBF-CN)**.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210259INC, portant modification de diverses dispositions relatives à l'unité UAR3035 intitulée *Unité support de ChemBioFrance et de Chimiothèque nationale (USCBF-CN)*, dont le directeur est M. Jean-Luc GALZI

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Kiet TRAN IR2 Directeur Adjoint**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **05 mars 2021**

Le directeur de l'Unité

Jean-Luc GALZI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.